

Homophobie

ProChoix-Fonds de lutte contre l'homophobie vient de trouver sa deuxième grande bataille juridique.

Après la dénonciation de propos et caricatures homophobes parus dans la presse d'extrême droite, c'est aujourd'hui pour soutenir les associations qui se constitueront partie civile dans un procès criminel, que nous appelons à votre soutien. Nous le savons et pourtant, c'est toujours un choc: l'homophobie tue, réellement. Il y a un peu plus d'un an, elle a tué un homme de 42 ans.

Un soir qu'il pianotait sur son minitel, quelqu'un lui propose une rencontre. Il donne rendez-vous à deux jeunes gens dont l'un s'est déjà vanté auprès de sa petite amie d'avoir "cassé du pédé", l'autre souhaite apparemment égaler les faits d'armes de son camarade. C'est chose faite, un soir d'avril 1999.

Battu, ligoté, bâillonné — soi disant pour que les deux jeunes gens puissent lui voler une carte bleue dont ils ne lui ont même pas demandé le code (était-il encore en état de répondre?) — ,Alain a été abandonné sur le tapis de son salon, à plat ventre, mains liées dans le dos et pieds attachés, la bouche enserrée par du scotch de déménagement qui faisait le tour de son crâne, le caleçon baissé jusqu'aux genoux.

Ses amis l'ont retrouvé deux jours après. Ses parents ont appris à son enterrement qu'il était homosexuel.

Un procès se tiendra prochainement à la cour d'assise de Créteil, l'occasion de se re-mobiliser contre l'homophobie en essayant de permettre à plusieurs associations de se porter partie civile. Le Fonds de lutte contre l'homophobie a besoin de votre générosité, comme pour le procès contre *Présent*, pour payer des frais de justice et de communication. Aider SOS homophobie et la Ligue des droits de l'homme à porter la voix des discriminés dans cette affaire.

Merci d'envoyer vos dons à ProChoix-Fonds de lutte contre l'homophobie (en précisant que vos dons concernent l'affaire "Alain"): 177 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris.

PaCS: vos papiers !

Puisque le PaCS, contrairement au mariage, ne permet pas de donner la nationalité française à son partenaire, les cas de couples bi-nationaux menacés d'être déchirés continueront d'alimenter les colonnes de ce journal... Dernier cas en date, celui de Richard, Français, et Billy, Malgache.

Billy arrive en France en mars 1999 avec un visa touristique d'un mois, il ne pense pas rester très longtemps sur le territoire français, mais il rencontre Richard et tous deux tombent amoureux. Ils décident de vivre ensemble et se pacent à Marseille le 28 décembre. Désormais, la loi laisse à Billy le "choix". Il peut choisir d'attendre que leur couple ait trois années d'ancienneté pour faire une demande de titre de séjour "vie privée et familiale", sans pour autant être sûr de l'obtenir. Pour cela, il lui faudra vivre en toute clandestinité jusqu'en mai 2002, comme le suggère la circulaire du ministère de l'Intérieur. Il peut tout aussi bien choisir de quitter Richard et rentrer dans son pays. Une séparation comme cadeau de PaCS on aurait pu s'attendre à mieux... Durant l'été,

Billy opte pour une troisième alternative, la plus logique, et décide de demander à la préfecture des Bouches du Rhône de régulariser sa situation. Convoqué le 14 septembre, il reçoit le 3 novembre une notification dans laquelle le préfet a l'honneur de lui confirmer que sa demande est rejetée. Billy a un mois, jusqu'au 3 décembre 2000, pour quitter la France. Avec son compagnon, ils ont décidé de se battre, d'utiliser tous les recours juridiques et administratifs possibles. Mais ils manquent d'atouts: l'argent, ce "nerf de la guerre" (les frais d'un recours devant le Tribunal administratif se montent à 5000 francs), et les relations "politico-politiciennes" leur font défaut. Sur Marseille, un comité de soutien s'est mis en place. Une pétition circule, ainsi qu'un appel à souscription.

Si vous souhaitez les aider, les épauler, vous pouvez adresser vos lettres de soutien et / ou vos dons à: **Les Grués Libérées-ProChoix Marseille**, cité Clovis Hugues bât.18, 29, avenue Édouard Vaillant 13003 Marseille.

Homophobie = racisme

La lutte pour étendre les dispositifs anti-racistes à une législation anti-homophobie continue. Samedi 16 septembre 2000, ProChoix-Fonds de lutte contre l'homophobie s'est rendu à une réunion organisée par le MRAP en prévision de la Conférence européenne contre le racisme devant se tenir à Strasbourg du 10 au 13 octobre derniers.

C'est à l'issue de cette Conférence que les États européens se sont mis d'accord sur le projet que portera l'Union européenne lors de la conférence des Nations Unies contre le racisme prévue au Cap (en Afrique du Sud) en 2001. La France ayant la présidence de l'Union européenne, ses positions étaient particulièrement attendues, celles de ses ONG aussi. Or, sur proposition de ProChoix, l'ensemble des associations présentes à la réunion organisée par le MRAP (chargé de représenter les ONG antiracistes françaises à Strasbourg) a accepté

d'intégrer le sexisme et l'homophobie dans la liste des manifestations racistes à combattre. Pour consolider cette avancée, quelques jours avant que ne commence la conférence de Strasbourg, ProChoix-FLH a fait parvenir un courrier à l'intention des représentants français du Comité consultatif pour les droits de l'homme (présidé

par monsieur Truche) pour leur demander de faire ce qui est en leur pouvoir "pour que la France et l'Union européenne soient, à cette occasion, à l'avant-garde d'une lutte anti-raciste large, incluant les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et le sexisme (conformément au souhait exprimé dans la plate-forme des ONG antiracistes françaises)". Une requête signée par: Prochoix-Fonds de lutte contre l'homophobie, SOS homophobie, AIDES, Act Up, Sida info service, avec le soutien du Comité français du réseau européen contre le racisme.



CF